TRIAS

Rouge = Niveau fédéral
Bleu = Cantons, villes, communes
Orange = Soumis aux accords internationaux

Mentions légales

Responsabilité

Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l’aménagement du territoire et de l’environnement (DTAP)
Direction de la DTAP
Speichergasse 6
Case postale
3001 Berne

031 320 16 90
info(at)bpuk.ch
www.bpuk.ch

La Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l’aménagement du territoire et de l’environnement (DTAP) est une corporation de droit public à la capacité juridique restreinte qui a son siège à Berne.